



Le 18 avril 2019

FAKE NEWS...

Compte-rendu du CTE du 15 avril 2019
7 Représentants CGT, 2 FO

Fake news de la DSSI ? Faut croire...

Nous avons pointé un problème de propagande pro-ordre infirmier et de désinformation orchestrées par la DSSI et « distillées » par ses soins...pas ceux infirmiers !! Voir ci-dessous.

1- CIRCUIT D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

La nouvelle responsable du service formation nous a présenté ce circuit...sinueux

Commentaires CGT :

Il ne doit pas se transformer en parcours d'obstacles pour obtenir une formation.

Ce document avait déjà été présenté à l'occasion du dernier CTE. Nous avons refusé de le voter en l'état. Il y a un risque de rigidification.

Suite aux remarques CGT, la nouvelle responsable a apporté quelques modifications mais très à la marge. La CGT demande de la fluidité et rappelle que la DRH doit favoriser l'accès aux formations !

Vote circuit formation : CGT Contre CGT (7) abstention FO (2)

A l'occasion des échanges sur le sujet la DSSI a tenu des propos qui nous ont fait bondir. Elle a fait de la désinformation en liant le Développement Professionnel Continu et l'ordre infirmier.

Selon elle, pour satisfaire aux obligations du DPC il faut au préalable être inscrit à l'ordre infirmier : **FAUX**.

Dans le meilleur des cas c'est une erreur grossière, dans le pire une propagande pro ordre infirmier...

Autre point assez scandaleux : La DSSI organise des réunions que l'on peut également qualifier de pro ordre en faisant intervenir un adhérent à l'ordre (conseiller ordinal ?) dans des réunions type Commission des soins infirmiers ou réunions des Cadres :

C'est une 2^{ème} erreur très grossière et une anomalie institutionnelle.

Nous avons demandé officiellement que ce type de réunion cesse immédiatement et que la responsable formation, dans sa tournée des popotes, cesse de relayer la fausse information soufflée par la DSSI au sujet du DPC.

Si certains croient et adhèrent à l'ordre c'est leur droit le plus strict. C'est probablement le cas de la DSSI.

En revanche la Direction n'a pas à faire de la publicité détournée ou à véhiculer des fausses informations sur cette arnaque de l'ordre infirmier.

Une intersyndicale nationale anti ordre est très active. **L'ordre infirmier est contesté par la très grande majorité des infirmiers du CH Lavour comme il l'est partout en France.** Si l'inscription est bien précisée par décret, il n'en demeure pas moins que notre nombre est notre force.

Contactez la CGT du CH Lavour si vous subissez des pressions directes ou indirectes relatives à l'ordre y compris si elles sont internes.

Continuons à refuser de payer pour travailler. L'ordre n'a aucune légitimité auprès des infirmiers qui le **rejetent tous massivement.** Les rares adhérents sont nombreux à avoir quitté l'ordre y compris au CH Lavour. C'est dire ce que pèse l'ordre localement ou nationalement...

2- MODIFICATION DES ORGANISATIONS UCSA

Commentaires CGT :

Présentation d'une nouvelle organisation, validée par l'équipe.

Cependant, le problème des effectifs demeure. La Direction n'a pas de réponse...

Pour rappel il y a quelques années en arrière des collègues ont été retirés des UCSA pour des raisons obscures et d'autres sont partis devant la pagaille générale !

3- DEROULEMENT DE CARRIERE

La CGT obtient des avancées importantes en matière de déroulement de carrière pour les titulaires et les contractuels :

- **Mises en stage**

Nous demandons depuis des mois, en CTE ou à l'occasion de démarches individuelles, que des mises en stage soient prononcées.

Lors du dernier CTE du 29/01/18 nous avons dénoncé le nombre ridicule de mise en stage décidées par le Directeur : 4 seulement (voir compte rendu CGT).

La CGT avait également refusé les « nouvelles » règles avant mise en stage présentées par la DRH : 4 ans de CDI. En effet les années en CDD n'étaient pas prises en compte.

Grace à nos interventions répétées, **nous obtenons un assouplissement important**: ce sera désormais 4 ans de contrats CDD ou CDI en continu avant de passer stagiaire, sauf métiers sensibles (IDE et kiné).

La CGT a immédiatement réclamé la nouvelle liste des prochaines mises en stage. Nous attendons...

- **Rémunération des contractuels**

Cela fait des mois que la CGT porte cet autre dossier sensible. **Là aussi nous obtenons une avancée.**

Désormais la rémunération des contractuels sera revue tous les 3 ans. A noter, les textes prévoient déjà cette possibilité mais elle n'était pas appliquée... !!

- **Avancement de grade**

La DRH doit nous présenter prochainement des nouveaux critères pour les avancements de grade. Nous les étudierons, comme tous les dossiers, avec la plus grande attention et ce dans l'intérêt des agents.

4- PLAN DE RESORPTION DE L'ABSENTEISME

Le Directeur envisage la création d'une équipe de suppléance de 6 ETP. Les modalités de recrutement et celles pratiques de fonctionnement nous seront précisées ultérieurement. Un bilan sera fait à 6 mois d'existence.

Commentaires CGT :

La CGT dans un document regroupant nos propositions et contributions au projet social en 2014, remis à la Direction de l'époque, avait demandé la création d'un service de suppléance avec création d'effectif !

C'est une bonne idée...commune. Nous ne pouvons que soutenir cette demande, mais nous attendons plus de précisions.

5- COUR SEJOUR GERIATRIQUE

La Chef de projet, la DRH et la DSSI travaillent sur un projet de 19 lits avec une possibilité d'HJ.

L'ARS est favorable à ce projet. Ouverture possible en septembre ou octobre 2020.

Commentaires CGT :

Nous attendons, comme pour tous les projets, des précisions sur le contenu : objectifs, effectifs, organisation.

6- QUESTIONS CGT

a) Versement de la prime de mobilité services concernés sur Castres

C'est une autre avancée obtenue par la CGT.

Nous portons ce dossier depuis de long mois (interventions en CTE, lettre au Directeur). Cette prime sera enfin versée aux agents concernés (21 ou 22).

b) Fonctionnement EHPAD

La DSSI, le CSS et le CS donnent l'impression de jouer avec l'équipe comme avec un rubik cube de la réorganisation ! Quand ils tournent vainement la couleur d'une catégorie d'agents, ça fait bouger une autre catégorie pour un résultat insatisfaisant. Et pour cause il manque des agents. Les effectifs sont clairement insuffisants.

c) Rémunération de contractuels sur la base d'indices fantaisistes

La CGT réclame depuis de très long mois que la rémunération de tous les contractuels soit revue à la hausse (voir notre dernière intervention au CTE du 29/01/18).

La CGT a demandé que les contractuels soient rémunérés sur la base des grilles en vigueur et correspondant au poste occupé par les agents. La rémunération sera désormais réévaluée tous les 3 ans...comme le permettent les textes ! **Contactez la CGT si vous êtes en CDD ou en CDI.**

d) Paiement des heures supplémentaires

Le Directeur semble enfin décidé à résorber ce que la CGT a nommé la dette sociale. Il sera désormais possible de se faire payer les heures supplémentaires. Contactez la CGT.

e) Situation de l'UPC

Le Directeur n'est pas favorable à la « perte » de l'UPC, ni à un redécoupage du secteur. Mais il en appelle également à la responsabilité des psychiatres...

CONCLUSION

Le Directeur semble vouloir apporter des réponses sur certains sujets. C'est une bonne chose. Mais la dette sociale s'accumule. Il y a urgence

En parallèle nous demandons que des nouvelles modalités de gouvernance soient posées.

De nombreuses situations collectives ou individuelles sont bloquées.

Soit en raison d'une inertie disons ancienne, soit en raison d'un manque d'impulsion, disons actuel...

